

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Stade Gaston Gérard - Transfert de compétences entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Procès-verbal de mise à disposition - Convention

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a, par délibération du 15 décembre 2011, déclaré d'intérêt communautaire le stade Gaston Gérard et décidé le transfert de la gestion de cet équipement sportif de la Ville, à compter du 1^{er} juillet 2012. Il y lieu de formaliser, par la signature d'un procès-verbal, la mise à disposition de cet équipement municipal.

Par ailleurs, il convient de conclure une convention réglant les modalités de prise en charge financière, par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, des prestations qui continueront à être effectuées par la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition du stade Gaston Gérard à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise;
- 2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ